

INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

Taux de Cotisation des Régimes Frais Médicaux et Prévoyance RPC et RS au 1^{ER} janvier 2009

○ SALARIES ACTIFS

✓ REGIME FRAIS MEDICAUX

Régime Professionnel Conventionnel Régime général	Régime Professionnel Conventionnel Régime Alsace - Moselle	Régime Supplémentaire ⁽¹⁾
1,18% du PSS + 0,91% TA et TB	0,65% du PSS + 0,50% TA et TB	0,20% du PSS + 0,16% TA et TB
FONDS COLLECTIF SANTE 0,15% du PSS par salarié		

✓ REGIME DE PREVOYANCE

Régime Professionnel Conventionnel Régime général	Régime Supplémentaire ⁽¹⁾
1,45% TA - TB - TC	0,30% TA - TB - TC

La répartition des cotisations est la suivante :

<i>RPC et Fonds Collectif Santé :</i>	<i>60% part Employeur et 40% part Salarié</i>
<i>RS :</i>	<i>50% part Employeur et 50 % part Salarié</i>

(1) Régime Supplémentaire : Ne s'applique qu'aux entreprises ayant souscrit volontairement à ce Régime (voir l'Accord de prévoyance du 22 juin 2007)

PSS : Plafond Sécurité sociale (Plafond Mensuel de la Sécurité sociale au 1^{er} janvier 2009 : 2 859 €)
TA TB et TC : Tranche A, B et C